



PÈLERINAGE PONTOISE ET ALENÇON

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER AVANT LE 1^{ER} MARS 2019 À :

Evêché - Direction des pèlerinages, 16 chemin de la Pelouse 95300 Pontoise
Accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre de « ADP - Service des pèlerinages »)

1) NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

Tél. : Paroisse :

2) NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

Tél. : Paroisse :

CONDITIONS GÉNÉRALES & PARTICULIÈRES

Le forfait comprend : Le transport aller et retour Pontoise-Aleçon, la garantie annulation.

Responsabilité : L'organisation des pèlerinages agit en tant qu'intermédiaire entre les pèlerins, d'une part, et les prestataires, d'autre part. Elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents ou dommages survenus au cours du voyage ou du pèlerinage. L'inscription engage à participer aux activités proposées.

Droit à l'image : Sauf restriction explicite, en m'inscrivant à ce pèlerinage j'autorise l'utilisation de mon image sur les médias diocésains.

Garantie annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée à : Direction des Pèlerinages, 16 chemin de la Pelouse 95300 Pontoise. Tout voyage abrégé ou interrompu du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation et aux conditions suivantes : avant le 23/02/19, il sera retenu 25% de la somme ; entre le

24/02/19 et 15/03/19, il sera retenu 60% ; entre le 16/03/19 et 22/03/19, il sera retenu 100% de la somme.

La garantie annulation couvre l'annulation en cas de force majeure c'est-à-dire : en cas de maladie (si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens), d'accident ou de décès (de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait, de la personne vous accompagnant ; de vos ascendants, descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant ; de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles), en cas d'incendie ou de dégâts des eaux à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'il se soit produit dans les 48h précédant votre départ. Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre. Dans les cas susmentionnés, la Direction des Pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires.

En cas de nécessité urgente, prévenir :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

Portable : Tél. domicile :

Santé : en cas d'allergies ou de régime alimentaire, merci de le préciser sur une feuille que vous joindrez à ce bulletin.

J'accepte les conditions générales et particulières de ce pèlerinage.

Fait à Signature :

Le